REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-=-=-=-=-MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

-=-=-DIRECTION DE LA SANTE -----

DECRET

ANNEE 1962. Nº 156/PR/MSP/DS/P. -=(=-=-=-=-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Nº60-36 du 26-II-60 portant constitution du Dahomey; VU le Décret N°38I/PCM du 29 Décembre 1960 portant constitution

du Gouvernement de la République du Dahomey; VU le Décret N°MI/PR/CAB du I5 Avril I96I, fixant les attributions

des Membres du Gouvernement ; VU le Décret du 2 Mars 1910 portant règlement sur la solde et les allocations accessoires du personnel relevant du Ministère de la F.O.M. et tous les actes qui l'ont modifié;

VU les Arrêtés N°s 053 et L 54/SCSan-I du 18 Décembre 1961 portant admission à la retraite de M.M. AKINDELE Adolphe, QUENUM Jacques MONTEIRO Romain, Médecins Africains Principaux; VU les Messages Téléphonés N°s 59, 60 et 6I du 27 Février 1962;

WU les Nécessités de Service ; SUR la proposition du Ministre de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE

ARTICLE Ier. - Sont régularisés les Messages Téléphonés N°s 59, 60 et 61 du 27 Février 1962.

ARTICLE 2.- M. de SOUZA ESTEVE Jean, Médecin Africain Principal 4ème échen, Médecin-Chef du Service d'Hygiène de la ville de PORTO-NOVO, est nommé c mulativement avec ses fonctions actuelles, Médecin-Chef de la C.M. de cette ville en remplacement de M. AKINDELE Adolphe, Médecin Africain Prin-al, admis à la retraite.

ARTICLE 3 .- M. APLOGAN Dominique, Médecin Africain Principal 4ème échelon, en service à la C.M. de COTONOU, est nommé Médecin-Chef de la Circonscription Médicale de cette localité en remplacement de M. MONTEIRO Romain, Médecin Africain Principal, admis à la retraite.

ARTICLE 4 .- M. HOUESSINON Placide, Médecin Africain Principal 4ème échelon en service à l'Ambulance de COTONOÚ, est nommé Médecin-Chef de la C.M. d'ABOMEY-CALAVI, en remplacement de M. QUENUM Jacques, Médecin Africain Principal, admis à la retraite.

ARTICLE 5. - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES,

PORTO-NOVO, le 28 MARS 1952.-Pour LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent, Le Vice-Président de la République :

S. M. APITHY

R. DEROUX

ORIGINALI	DP6	MFPTI	MSPAS
JORD	Br	20 BUREAU ADM T	DEBCOMMET. T
MFB I	CFi	MAC3	ASSEMBLEE NATEL
CH COTONOU.	S/P. COTONOUT	CM PORTO-NOVOI	S/P. PORTO-NOVO
INTERESSES3	CM ABOMEY CALAVI.I DOSSIERS	HYGIENE PORTO-NOVO	INFORMATIONI
	DODDITHID	ARCHIVES IO	

Court to distribute the state of the state o

personal control of the party

To see 50 see sittle standing sign

in Circumstantes (in the circumstantes)

zimira zaka je

Asserted the second of the sec